

## SÉMINAIRE MALTA : « MODÈLES DE JUSTICE ET SOCIALITÉ VINDICATOIRE »

Laboratoire d'Études et de recherche sur la justice, Université d'Ottawa  
Organisé par Françoise Vanhamme et Véronique Strimelle  
Sous les auspices Groupe de travail *Déviance et Criminologie (GT08)*  
de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF)

**Mots-clefs** : Sanction ; Justice pénale ; Justice sociale ; Socialité vindicatoire ; Recherche pénologique.

Le séminaire\*\* veut favoriser la réflexion et la connaissance sur les différents registres sociaux de réaction au trouble, dont la pénalité n'en est qu'un parmi d'autres; par là, il s'inscrit dans une perspective de pluralisme juridique (Le Roy, 1999). Ses objectifs sont de confronter des résultats de recherche portant d'une part sur les définitions et les modalités de régulations des troubles hors lecture pénale et, d'autre part, sur leur rencontre avec la pénalité au sens large. Le séminaire explorera la pertinence de l'hypothèse, posée à titre heuristique, d'une persistance de la socialité vindicatoire.

Traditionnellement, le modèle vindicatoire concerne les relations entre clans (Verdier, 1980). Dans une société moderne à solidarité organique (Durkheim, 1994) et dans la perspective d'une vie collective conflictuelle, nous le redéfinissons comme suit. Une personne qui a subi un tort a été touchée dans son statut social et son identité citoyenne. L'offenseur, devenant par ce fait le débiteur d'une atteinte équivalente, est appelé à restituer à la personne offensée son statut d'équivalence, c'est-à-dire d'adversaire (Verdier, 1980, 12-42 ; Honneth, 2000 ; Gros, 2001, 109-138 ; Robert, 2007, 55). Le séminaire propose de mettre à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle ce système vindicatoire serait toujours en action comme forme de régulation sociale, mais resterait *seen but unnoticed* du fait du discours dominant sur la justice qui nous aurait rendus aveugles à cette forme de régulation (Courtois, 1984, 11; 20-23).

\*\* Ce séminaire vise à faire l'objet d'une publication. Veuillez noter qu'à cette fin, les débats seront, avec votre consentement, enregistrés et synthétisés.

### ***Pistes bibliographiques***

Courtois, G. (Sld.), 1984. *La vengeance. La vengeance dans la pensée occidentale, T.4*. Paris : Cujas.

Durkheim E., 1994/1893. *De la division du travail social*. Paris : Presses Universitaires de France.

Gros F., 2001. Les quatre foyers de sens de la peine. In Garapon A., Gros F., Pech T., *Et ce sera justice. Punir en démocratie*. Paris : O. Jacob.

Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Cerf.

Hulsman L.H.C., 1981. Une perspective abolitionniste du système de la justice pénale et un schéma d'approche des situations problématiques. In Debuyst Ch., ed., *Dangerosité et Justice pénale, ambiguïté d'une pratique (7-16)*. Paris, Genève : Masson, Médecine et Hygiène.

Kellerhals, J., Modak, M., & Perrenoud, D., 1997. *Le sentiment de justice dans les relations sociales*. Paris : Presses universitaires de France.

Le Roy, E., 1999. La culture du pluralisme juridique est-elle soluble dans la criminologie ? In Bessette J.-M., ed., *Crimes et cultures (61-80)*. Paris : L'Harmattan.

Robert Ph., 2007. Les transformations de la pénalité, *Criminologie*, 40, 2, 53-66.

Verdier R., Poly J.-P., Courtois B., Eds, 1980. *La vengeance. Etudes d'ethnologie, d'histoire et de philosophie. T.1. Vengeance et pouvoir dans quelques sociétés extra-occidentales*. Paris : Cujas.

## PROGRAMME PROVISOIRE

### Jedi 1er juillet 2010

09:15-09:30 *Mot de bienvenue et introduction au séminaire*

#### **Atelier 1. *Questions de rationalités...***

09:30-11:00 Françoise VANHAMME, Véronique STRIMELLE, Université d'Ottawa

« Lien conflictuel et socialité vindicatoire »

Carrol TANGE, Institut National de criminalistique et de criminologie de Belgique

« Justice et ressentiment selon De Greeff: une trop humaine administration de la justice pénale ? »

Anne LEMONNE, Institut National de criminalistique et de criminologie de Belgique

« L'existence d'une socialité vindicatoire? Tentative d'analyse à partir du discours des victimes »

11:15-13:00 Réactions et débats.

#### **Atelier 2 *Pratiques au quotidien***

14:45-16:15 Frédérique BARTHOLEYNS, Sybille SMEETS, Carrol TANGE, Sarah VAN PRAET, Université libre de Bruxelles

« Troubles de voisinage. Comment les voisins gèrent-ils leurs conflits hors du système (pénal)? »

Etienne DOUAT, Université de Poitiers

« La gestion des manquements à l'obligation scolaire. Présupposés, logiques et effets des dispositifs et pratiques ordinaires de lutte contre l'absentéisme dans le contexte français des années 2000 ».

Alice JASPART, Université libre de Bruxelles

« Gestion des troubles et des conflits au sein des centres fermés pour mineurs délinquants »

Jeanne ALLARD, Marc Antoine GENDREAU, Université d'Ottawa

« Chicanes et autres misères » (Titre provisoire)

16:30-18:00 Réactions et débats.

### Vendredi 2 juillet 2010

#### **Atelier 3. *Où est passé le pénal ?***

09:15-11:00 Jean-François CAUCHIE, Université d'Ottawa

« Les travaux communautaires belges en valent-ils la peine... »

Frédérique BARTHOLEYNS (\*sous réserve\*), Université libre de Bruxelles

« La sanction probatoire, offre de réinsertion *versus* outil de contrôle. Paroles de probationnaires »

Laura AUBERT, Université de Montréal

« La troisième voie française: l'échec d'une alternative? »

11:15-13:00 Réactions et débats

#### **Atelier 4. *Sanctions, autres formats ?***

14:45-16:15 Sybille SMEETS, Université libre de Bruxelles

« La gestion par l'informel des territoires et des situations problématiques par les policiers de quartier »

Fiorella TORO, Université libre de Bruxelles

« L'effectivité de la norme pénale face au risque environnemental produit par la gestion illégale de déchets industriels »

Carla NAGELS, Université libre de Bruxelles

« Les sanctions administratives ou la possibilité de sortir d'une logique vindicative ? »

Philip MILBURN, Université de Versailles St-Quentin

« La place du consentement et de la négociation dans les dispositifs para-judiciaires de traitement des troubles à l'ordre public »

16:30-17:45 Réactions et débats.

17:45-18:00 *Mot de clôture*